



Établissement public  
chargé de la conservation et de la restauration  
de la cathédrale Notre-Dame de Paris

Communiqué de presse  
Paris, 5 mars 2021

## **Chantier de restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris : les premiers chênes qui serviront à la restitution de la flèche ont été sélectionnés aujourd'hui**

**Les premiers chênes qui serviront à la restitution de la flèche de la cathédrale Notre-Dame de Paris ont été sélectionnés ce jour en forêt de Bercé par Philippe Villeneuve et Rémi Fromont, architectes en chef des monuments historiques, en présence de Roselyne Bachelot, ministre de la Culture, de Julien Denormandie, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, du Général d'armée Jean-Louis Georgelin, président de l'établissement public chargé de la conservation et de la restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris, de Bertrand Munch, directeur général, Office national des forêts (ONF) et de Michel Druilhe, président de France Bois Forêt.**

La restitution de la flèche de Viollet-le-Duc, dont l'ossature est entièrement en bois de chêne massif, et des charpentes du transept et de ses travées adjacentes nécessite environ 1 000 chênes, dont la récolte était programmée en 2021. Leur identification, dans le cadre de la gestion durable des forêts, s'est déroulée de janvier à fin février, afin qu'ils puissent être récoltés d'ici la fin mars, avant leur montée en sève, puis débardés et sciés. Les bois seront ensuite entreposés entre 12 et 18 mois pour atteindre un taux d'humidité de moins de 30%, avant d'être mis à la disposition des charpentiers.

Parmi eux, huit chênes de plus d'un mètre de diamètre et de plus de vingt mètres de grume utile d'une courbure spécifique sont nécessaires à la réalisation de pièces exceptionnelles pour le tabouret de la flèche.

*« C'est une fierté pour les forestiers de l'ONF de participer à la renaissance de Notre-Dame de Paris en fournissant huit chênes d'une qualité et aux dimensions exceptionnelles, de la forêt domaniale de Bercé, dans la Sarthe. Les chênaies domaniales sont vraisemblablement les seules à pouvoir fournir ce type de bois, car cela fait plus de 200 ans que des chênes y sont menés en futaie régulière, une technique qui permet de produire des arbres très élancés. Les huit chênes ont été choisis parmi les arbres arrivés à maturité et dont la récolte était programmée pour laisser place à une nouvelle génération »* Bertrand Munch, directeur général, Office national des forêts (ONF)

Tous les opérateurs de la filière forêt-bois française, regroupés au sein France Bois Forêt, l'interprofession nationale créée sous l'égide du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, se sont organisés à travers la France pour identifier et fournir gracieusement les chênes nécessaires à la restitution de la flèche, du transept et de ses travées adjacentes.

*« Compte tenu de la place qu’occupe la cathédrale dans le cœur des Français, dans l’histoire de France et du monde, l’Interprofession nationale France Bois Forêt a annoncé dès le lendemain de l’incendie son souhait de contribuer à la restauration de ce joyau architectural. Aujourd’hui, nous sommes heureux de coordonner cette opération exceptionnelle et toute la filière – des forestiers aux scieurs – est mobilisée pour relever ce défi. Dans le respect d’une gestion durable et responsable, nous nous assurerons de la traçabilité des bois étape par étape, depuis l’origine géographique des arbres jusqu’à la livraison des bois ressuyés aux charpentiers, en passant par leur transformation et leur stockage. »*

Michel Druilhe, président de France Bois Forêt

Les chênes seront issus pour moitié des forêts publiques – domaniales et communales –, l’autre moitié proviendra des forêts privées. Des chênes sont aussi proposés par des donateurs étrangers ; ils contribueront ultérieurement, compte tenu des contraintes calendaires et dans la mesure des possibilités techniques et logistiques, à la restauration des charpentes du grand comble (nef et chœur), aux côtés de chênes français.

*« Je me réjouis que des communes, issues de régions de l’ensemble de notre territoire, fournissent gracieusement un ou plusieurs chênes de leur forêt communale. Cette mobilisation des collectivités va au-delà de la reconstruction d’un monument historique à la symbolique forte. C’est l’unité de la Nation qui se manifeste ainsi, à travers ces institutions de base. »* Dominique Jarlier, président de la Fédération nationale des Communes forestières

*« La sélection de ces premiers chênes est une étape importante sur le chemin de la renaissance de la cathédrale. Je remercie très chaleureusement l’ensemble des acteurs de la filière forêt-bois de leur soutien déterminant : France Bois Forêt et ses membres, l’ONF, les maires de communes forestières, les propriétaires privés et leurs représentants ainsi que les scieurs de la France entière, qui ont fait le choix de faire don d’un ou plusieurs arbres et de leur transformation. Ce remarquable élan de générosité témoigne une nouvelle fois de l’attachement si profond des Français et du monde entier pour la cathédrale Notre-Dame de Paris. »* déclare le général d’armée Jean-Louis Georgelin, président de l’établissement public chargé de la conservation et de la restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris

#### **La restitution de la flèche dessinée par Viollet-le-Duc et le respect du matériau d’origine pour la charpente : le bois de chêne**

Le projet de restauration de la cathédrale étudié par l’établissement public et la maîtrise d’œuvre prévoit de restituer la flèche dessinée par Viollet-le-Duc disparue dans l’incendie, et de restaurer le grand comble de la cathédrale dans le respect des matériaux d’origine, le bois de chêne massif pour la charpente et le plomb pour la couverture. Ces orientations ont reçu l’accord du président de la République et ont été approuvées à l’unanimité par la Commission nationale du patrimoine et de l’architecture (CNPA) dans sa séance du 9 juillet 2020.

*« Nous avons préconisé une reconstruction de la charpente dans son matériau d’origine, notamment en raison du caractère authentique et durable du chêne, qui dispose également de la plasticité nécessaire pour supporter les contraintes de l’édifice. La flèche dessinée par Viollet-le-Duc était un ouvrage de charpente complexe, constituée de bois de taille exceptionnelle, que nous devons retrouver aujourd’hui pour assurer sa stabilité. »* précise Philippe Villeneuve, architecte en chef des monuments historiques

*« La restitution de la flèche dessinée par Viollet-le Duc nécessite un travail très précis de documentation et de recherche en amont sur le monument en lui-même. En complément des relevés de la charpente,*

*que j'avais eu la chance de réaliser en 2014 avec mon confrère Cédric Trentesaux, nous travaillons depuis plus d'un an à documenter dans le détail la flèche, notamment grâce aux plans et aux épures du charpentier Bellu, pour préparer cette étape primordiale de sélection des arbres. Grâce à l'expertise de François Auger, architecte du patrimoine et Compagnon charpentier du devoir, nous avons pu fournir aux acteurs de la filière bois, les dimensions des arbres nécessaires à la reconstruction de la charpente de la flèche, du transept et des travées adjacentes. C'est l'aboutissement d'un long travail de préparation et les prémices du chantier de restauration. »* explique Rémi Fromont, architecte en chef des monuments historiques

**Contacts presse :**

Jérémie Patrier-Leitus

Directeur de la communication, du développement et de la programmation culturelle

[jeremie.patrier-leitus@rndp.fr](mailto:jeremie.patrier-leitus@rndp.fr) / +33 6 51 51 68 87

Frédérique Meyer

Responsable relations presse et partenariats médias

[frederique.meyer@rndp.fr](mailto:frederique.meyer@rndp.fr) / +33 6 21 09 82 74

**1. Fiche technique ci-jointe comprenant notamment :**

- La répartition des bois selon les régions
- L'ensemble des étapes, du choix des bois à l'atelier des charpentiers
- Un plan de la localisation de la flèche, des charpentes du transept et des travées adjacentes
- Un croquis des éléments composant la flèche dessinée par Viollet-le-Duc

**2. Images 3D libres de droits de 7 des 8 chênes sélectionnés**

**Toute utilisation doit mentionner le crédit suivant : © Valentin Tripet / Office national des forêts (ONF)**

Les visuels peuvent être téléchargés en haute définition via le lien ci-après :

<https://sketchfab.com/ONF/models>

**3. Visuels libres de droits**

**Toute utilisation doit mentionner le crédit suivant : © David Bordes / Etablissement public chargé de la conservation et de la restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris**

Les visuels peuvent être téléchargés en haute définition via [ce lien](#) (*lien disponible jusqu'au 12 mars*)



**Visuel 1** – Un des huit chênes, d'un mètre de diamètre et de plus de vingt mètres de grume utile, nécessaires au tabouret de la flèche, sélectionnés en forêt domaniale de Bercé (Sarthe).



**Visuel 2** – Premier des huit chênes d'un mètre de diamètre et de plus de vingt mètres de grume utile, nécessaires au tabouret de la flèche, sélectionnés en forêt domaniale de Bercé (Sarthe).



**Visuel 3** – De gauche à droite : Bertrand Munch, directeur général, Office national des forêts (ONF), Général d'armée Jean-Louis Georgelin, président de l'établissement public chargé de la conservation et de la restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris, Julien Denormandie, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, Roselyne Bachelot, ministre de la Culture, Philippe Villeneuve et Rémi Fromont, architectes en chef des monuments historiques, en forêt domaniale de Bercé (Sarthe).



**Visuel 4** – Allocution de Mme Roselyne Bachelot, ministre de la Culture, forêt domaniale de Bercé (Sarthe).



**Visuel 5** – Marquage du premier chêne à l'aide d'un marteau forestier par M. Julien Denormandie, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, en forêt domaniale de Bercé (Sarthe).



**Visuel 6** – Marteau forestier. Avec le tranchant du marteau, un morceau d'écorce est enlevé pour obtenir un "flachis" afin d'y apposer un "poinçon" qui permette d'identifier l'arbre à récolter.